

Paris,
le jeudi 4 février 2010

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement

Objet : Réservation des postes de cadres pour les lauréats de la 48ème promotion de l'EN3S

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Par circulaire du 25 janvier 2010, le Ministère de la Santé et des Solidarités a rappelé les dispositions relatives à l'affectation des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale à l'issue de leur scolarité, la procédure d'affectation des élèves de la 48ème promotion ayant lieu le 30 juin 2010.

Sont concernés tous les postes vacants ou susceptibles de l'être entre le 1er février 2010 et le 1er juillet 2010 aux niveaux d'emplois suivants :

- régime général : du niveau 7 au niveau 9,
- régime social des indépendants : emplois affectés d'un coefficient au moins égal à celui de cadre E (CCN du régime maladie, maternité des travailleurs non salariés non agricoles) ; emplois affectés d'un coefficient au moins égal à celui d'agent niveau III B (CCN régime Organic) ; emplois affectés d'un coefficient au moins égal à cadre administratif niveau I pour la caisse nationale et responsable technique niveau I pour les caisses de base (CCN du régime AVA),
- régime des mines : emplois de chefs de services affectés de l'échelle 13 en début de carrière.

Afin de donner la meilleure efficacité à la réservation des emplois et à l'affectation des lauréats, je vous informe que l'UcanSS suspend jusqu'au 30 avril 2010, le service de diffusion des vacances de postes de cadres susceptibles d'être offerts aux élèves de la 48ème promotion de l'EN3S.

Aussi, il vous est demandé de ne plus saisir d'offre entrant dans ce recensement durant cette période sur l'application Bourse des emplois (site Internet de l'UcanSS).

Dans le cadre de ce dispositif réglementaire, il est demandé aux directeurs d'organismes de procéder au recensement des emplois de cadres ci-dessus référencés, et de transmettre directement à l'EN3S selon les modalités pratiques définies par celle-ci les coordonnées de ces postes avant le 30 avril 2010.

Pour toute demande de dérogation concernant la publication d'une offre d'emploi ayant un caractère spécifique (exemple : responsable de service social, contrôleur de sécurité...) il convient d'adresser votre demande par fax (04.77.81.15.17), à l'EN3S, Direction de la Formation Initiale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard

Directeur

